

Le Monde**Le Monde (site web)**

education, mardi 4 juin 2024 - 05:30 UTC +0200 1071 mots

« On ne suscitera pas de nouvelles vocations d'enseignants en réduisant la formation disciplinaire des candidats »

Collectif

La décision de déplacer le concours du capes à bac + 3 au lieu de bac + 5 aujourd'hui aura pour conséquence une baisse du niveau académique des candidats, pointe, dans cette tribune au « Monde », un collectif de sociétés savantes universitaires et d'associations disciplinaires de l'enseignement secondaire.

Cette tribune paraît dans « Le Monde de l'éducation ». Si vous êtes abonné au Monde, vous pouvez vous inscrire à cette lettre hebdomadaire en suivant ce lien.

Le gouvernement cherche à faire passer à la hussarde une réforme des concours de recrutement et de l'ensemble de la formation des professeurs certifiés des collèges et des lycées (capes) alors que depuis plusieurs mois de nombreuses instances du monde de l'éducation démontrent les risques d'un tel projet pour la formation des enseignants et donc des élèves.

Aussi, samedi 25 mai, s'est tenue à la Sorbonne une réunion extraordinaire de 33 sociétés savantes et associations de professeurs de l'enseignement secondaire, de membres du Conseil national des universités et de jurys de concours (capes et agrégation) déterminés à exprimer leur profond désaccord avec ce projet d'« école normale du XXIe siècle » et avec la méthode employée pour l'imposer, sans concertation et sous la forme d'injonctions autoritaires d'un autre temps.

Concrètement : en faisant passer de la 5e année (master 2) au milieu de la 3e année (licence 3) les épreuves du capes, le gouvernement fait le choix d'un effondrement de la formation disciplinaire des candidats.

Pourquoi alors un choix aussi aberrant ? Il s'agit d'une tentative désespérée pour compenser la désaffection des étudiants pour les concours d'enseignement (près de 20 % de places non pourvues au capes en 2022 et 2023). A cela s'ajoutent des démissions massives : 491 en 2012-2013, mais 2 978 en 2021, dont près du quart (692) d'enseignants stagiaires. Démunis dans leurs savoirs disciplinaires, ces jeunes enseignants seront plus nombreux encore à démissionner. En plaçant les épreuves des concours plus tôt, le gouvernement ne vise donc qu'à toucher un vivier plus large de candidats.

Choix politiques inefficaces

Mais à quel prix pour les futurs élèves ? Cette stratégie catastrophique annonce un effondrement des connaissances disciplinaires des futurs professeurs : plutôt que de mettre devant les élèves des enseignants compétents, on se contente de recruter des adultes pour diffuser un savoir minimal. Et

si certains jurys jugent aujourd'hui que les étudiants de 5e année n'ont pas un niveau suffisant en ne pourvoyant pas tous les postes du capes, qui peut croire que le niveau des étudiants de 3e année sera meilleur ?

Cette réforme vise aussi à attirer de nouveaux professeurs en faisant miroiter une rétribution de quelques centaines d'euros – n'ouvrant pas de droits pour la retraite –, qui revient de fait à sous-payer les jeunes professeurs pendant les deux premières années qui suivront la réussite du concours. En outre, conscient de la faiblesse disciplinaire des nouveaux professeurs, le projet qui se profile prévoit deux années après le concours au cours desquelles ces professeurs stagiaires auront à mener de front leur formation pédagogique, la prise en charge de leurs classes, mais aussi le renforcement des connaissances dans leur matière : cela est tout simplement irréalisable.

La multiplication incessante des réformes des concours de recrutement démontre l'inefficacité de choix politiques précipités et illisibles. Ce dernier projet est l'assurance d'une diminution brutale de la formation disciplinaire. Il met en péril la qualité de l'apprentissage des futurs élèves. Précariser la formation des jeunes revient à précariser leur avenir.

Abandon de cette réforme

Parents d'élèves, étudiants et étudiantes, citoyens et citoyennes, nous sommes toutes et tous concernés.

Nous exigeons l'abandon de ce projet et une remise en chantier concertée de cette réforme. A quelques jours des élections européennes, le gouvernement ne peut pas condamner les enseignants français à être parmi les moins bien formés d'Europe.

Une autre voie, intelligente et concertée, est possible. Nous, présidentes et présidents des sociétés savantes et d'associations de l'enseignement secondaire, avec le soutien du Conseil national des universités et des jurys de concours, voulons enrayer la désaffection des jeunes générations pour un métier passionnant garant d'une équité républicaine. Car enseigner, c'est d'abord la passion d'un métier et le désir de transmettre son goût pour une discipline. On ne suscitera pas de nouvelles vocations en réduisant la formation disciplinaire des candidats aux concours car on ne résout pas un problème de recrutement en déqualifiant intellectuellement et statutairement un métier.

Liste des signataires : Association française d'études américaines (AFEA) ; Association française des catalanistes (AFC) ; Association française pour l'histoire des mondes du travail (AFHMT) ; Association française des russisants (AFR) ; Association française de sociologie (AFS) ; Association des germanistes de l'enseignement supérieur (AGES) ; Association des historiens modernistes des universités françaises (AHMUF) ; Association des lusistes de l'enseignement supérieur (ALESF) ; Association des professeurs de biologie et géologie (APBG) ; Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG) ; Association des professeurs de lettres (APL) ; Association des professeurs de langues anciennes de l'enseignement supérieur (Aplaes) ; Association des professeurs de langues vivantes (APLV) ; Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public (APMP) ; Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public (APPEP) ; Comité national français de géographie (CNFG) ; Conseil national des universités (CNU) section 11 (études anglophones) ; CNU section 14 (études romanes : espagnol, italien, portugais, roumain) ; CNU section 22 (histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art et de la musique) ; CNU section 25 (mathématiques) ; fédération BioGée ; H2C (historiennes et historiens du contemporain) ; Institut de recherche sur l'histoire du syndicalisme dans les enseignements de second degré (IRHSES) ; Société des anglicistes de l'enseignement supérieur (SAES) ; Société botanique de France (SBF) ; Société d'études médio et néolatines (Semen-L) ; Société française des études japonaises (SFEJ) ; Société française d'histoire

politique (SFHPo) ; Société française de philosophie (SFP) ; Société française de physique (SFP) ; Société des italianistes de l'enseignement supérieur (SIES), Société des langues néolatines (SLNL) ; Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (SHMESP) ; Société des professeurs d'histoire ancienne de l'université (Sophau) ; Société française des hispanistes et ibéro-américanistes (SoFHIA) ; Union des professeurs de physiologie, biochimie, microbiologie (UPBM) ; Union des professeurs de physique et de chimie (UPPC).

Cet article est paru dans Le Monde (site web)
(https://www.lemonde.fr/education/article/2024/06/04/on-ne-suscitera-pas-de-nouvelles-vocations-en-reduisant-la-formation-disciplinaire-des-candidats_6237166_1473685.html)

Note(s) :

Mis à jour : 2024-06-04 08:23 UTC +0200

© 2024 SA Le Monde. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

 Certificat émis le **4 juin 2024** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20240604·LMF·6237166_1473685